

## Compte-rendu du conseil d'école du lundi 20 juin 2022

### Membres présents :

- Les enseignants : monsieur Giraud-Sauveur, directeur, madame Mathieu, madame Giraud-Sauveur, madame Lafond
- Les déléguées des parents d'élèves : madame Roth, monsieur Duterte, madame Copin, Madame Faure
- Représentants de la mairie : monsieur Giordano (maire), monsieur Faure (adjoint), Madame Courcier et Madame Kermarec (conseillères municipales),
- Services périscolaires : madame Croux

### Membres excusés :

- Délégués des parents d'élèves : madame Segala, monsieur Loisel
- Madame Torrent (première adjointe)

### Début de la réunion : 18 h 15

Le conseil se déroule en présentiel.

## 1 – Bilan de l'année scolaire 2021-2022

### - La crise Covid

- Il y a eu de nombreuses absences au niveau du personnel communal dans le courant de l'année : Mme Mathieu remercie la mairie pour les efforts réalisés au niveau du remplacement ; Mme Martin a réalisé un important travail pour trouver des solutions et le personnel communal a montré une belle capacité d'adaptation
- Pour les enseignants la situation a été très compliquée : entre novembre 21 et mars 22 les classes n'ont pratiquement jamais été au complet. Les projets entre les classes ont été fortement réduits. La charge de travail a été lourde pour les enseignants aussi, avec la nécessité de donner du travail à faire aux élèves qui devaient rester à la maison (continuité pédagogique)
- Les protocoles étaient assez complexes à vivre pour les familles, pendant la période où le protocole interdisait de mélanger les élèves entre les classes.
- Tout le monde espère que la situation sera moins compliquée en 2022-2023

### - Mise en œuvre du projet d'école :

- Pour le parcours d'apprentissage en éducation physique et sportive :
  - Les projets prévus ont tous été réalisés (tennis (MS à CE2), kayak (CM1-CM2), escalade CM1-CM2), ski alpin (CP à CE2), ski de fond (CM1-CM2), natation (GS à CE2)
  - Les séances de natation ont pu reprendre à l'Argentière la Bessée. Une nouvelle organisation pédagogique est mise en place à l'initiative d'un nouveau chef de bassin. Désormais les séances sont organisées sous la forme d'un stage sur 2 ou 3 semaines pour favoriser les progrès des élèves. Le système du stage favorise les progrès des élèves, mais il ne facilite pas l'intervention régulière des parents qui ont des difficultés pour se rendre disponibles.
  - Le directeur soulève la question de l'encadrement des séances de natation par des professionnels qualifiés ; actuellement un MNS est en charge de l'enseignement ; la présence d'un second MNS serait appréciée. Monsieur le Maire explique que cela est compliqué à mettre en place puisque le coût de la piscine de l'Argentière augmente régulièrement ; par ailleurs le recrutement de personnel est compliqué en ce moment.
  - Les parents délégués remarquent qu'il faudrait que davantage de parents puissent s'impliquer dans l'encadrement des séances de natation et dans l'encadrement des sorties scolaires en général.
    - Effectivement, parfois si le taux d'encadrement n'est pas suffisant, des séances, des sorties peuvent être annulées
- Pour le parcours PEAC :
  - Les partenariats avec le cinéma, le théâtre et le festival de musique de jazz ont bien fonctionné cette année. Une seule séance de théâtre a été annulée et n'a pas pu être reportée.
  - Le partenariat avec le Dumiste en éducation musicale a pu être réalisé également.

- Les élèves de GS à CE2 ont travaillé avec le service du patrimoine de Briancçon sur le thème de la découverte et de l'étude du patrimoine local, avec un axe fort sur le thème de l'eau dans l'environnement et dans la ville
  - Pour le parcours santé : les partenariats de qualité ont été renouvelés : piste d'éducation routière avec la gendarmerie nationale (CM1-CM2) - apprentissage des gestes de premiers secours avec l'infirmière scolaire (CM1-CM2) – formation des élèves sur l'usage des réseaux sociaux avec l'association Horizon multimédias (CM1-CM2) – formation des élèves sur la prévention de la maltraitance, des violences et du harcèlement avec l'association enfance en danger (GS à CM2) –
  - La formation à l'hygiène bucco-dentaire avec le CODES (GS à CE1) a été annulée. L'école va essayer de la programmer à nouveau en 2022-2023.
  - Pour le parcours en éducation à l'environnement et au développement durable :
    - Plusieurs projets ont été conduits en partenariat avec Gaëtan Martinon pour les 5 classes
      - Gestion des déchets pour les classes PS-MS (tri) et CM1-CM2 (compost)
      - Usages de l'eau – cycle de l'eau – lieu milieu de vie pour les autres classes
  - Les deux classes de découverte ont pu être également organisées dans de bonnes conditions :
    - CM1-CM2 : 5 journées en Dordogne
    - GS à CE1 : 2 journées à Ancelle dans le Champsaur
    - Les parents délégués remercient les enseignants pour l'organisation des classes de découverte : actions très appréciées par les élèves.
  - Les enseignants remarquent que la fin d'année a été très chargée du fait que pendant les mois de janvier et février certaines actions n'ont pu avoir lieu
- **La communication école-famille** :
- **L'application pronote** :
    - Après une année d'utilisation elle donne pleinement satisfaction. Elle permet :
      - Aux parents d'informer l'école des absences des élèves et de récupérer facilement un certificat de scolarité
      - Les échanges d'informations entre parents et enseignants/directeur
      - Les échanges d'informations avec Géraldine Croux, coordonnatrice du service périscolaire pour toutes les questions concernant la cantine, la garderie, le ramassage scolaire.
    - En cas d'urgence des SMS peuvent être adressés aux familles
    - **La rubrique agenda** permet aux parents de connaître à l'avance les principaux projets et les principales sorties.
    - Le cahier de texte, permet aux parents des classes élémentaires de prendre connaissance des devoirs à faire à la maison
    - L'usage de cette application sera donc pérennisé pour les années à venir, sachant que de nouvelles fonctionnalités seront disponibles peu à peu : par exemple à la rentrée prochaine les parents pourront communiquer des documents à l'école avec l'application Pronote.
  - **Le directeur rappelle que la communication école-famille est une préoccupation très forte des enseignants de l'école. Elle joue un rôle important dans la réussite scolaire des élèves car elle a pour objectif d'aider les parents à bien suivre la scolarité de leur enfant et à s'investir dans cette scolarité.**
    - L'école produit un travail très important pour apporter aux parents les informations. Toutes les informations utiles sont sur Pronote et sur le site internet de l'école avec des mises à jour quotidiennes. De même de nombreux échanges ont lieu à l'oral lors des rencontres en présentiel à l'école.
    - **La très grande majorité des parents tire pleinement profit du travail de l'école** (du directeur, des enseignants, de Géraldine Croux) et utilise correctement ces informations dans l'intérêt des enfants et de leurs apprentissages.
    - Quelques parents semblent un peu en retrait dans ce suivi et cela a parfois des conséquences négatives pour leurs enfants :
      - Par exemple l'enfant arrive sans ses affaires de piscine pour une séance de natation, l'enfant arrive à l'école en ayant oublié des affaires de classe à la maison, l'enfant arrive sans casquette à l'école alors qu'il fait très chaud dans la cour, ...
      - Lorsque l'enfant n'a pas les affaires dont il a besoin, cela perturbe le fonctionnement de la classe puisque l'enseignant doit contacter les parents, et trouver une solution quand c'est possible
      - Les membres du conseil d'école demandent aux parents concernés de s'organiser pour que ces problèmes ne se reproduisent pas.
- **La fréquentation scolaire**
- Quelques élèves ont été souvent absents cette année, du fait de maladies, ou d'éviction pour cause de Covid.
  - En cette fin d'année, nous constatons également quelques absences pour des motifs non justifiés :

- Parfois le vendredi après-midi, veille de weekend : le directeur rappelle que la fréquentation doit être régulière, et que le vendredi après-midi est une demi-journée de classe aussi importante que les autres.
- Même constat pour le mercredi matin.
- De même quelques élèves sont absents une semaine, parfois même deux semaines, pour des départs en vacances pendant le temps scolaire. Le directeur a rappelé à plusieurs reprises au cours de l'année scolaire que les textes en vigueur ne permettent pas aux parents de partir en vacances en dehors des périodes officielles.
- Lorsque les motifs d'absence ne sont pas conformes, les parents reçoivent un courrier de rappel des règles de la fréquentation scolaire et l'Inspection académique est informée.
- Pour 2021-2022, à ce jour, 16 élèves font l'objet d'une procédure de rappel des règles de fréquentation scolaire.
- La plupart du temps les parents donnent le véritable motif de l'absence, départ en vacances par exemple, ce qui permet de conserver un lien de confiance entre l'école et les familles

## **2 – Les moyens mis à disposition de l'école en 2022**

### **- Le budget prévisionnel de l'école pour l'année civile 2022.**

Le directeur a présenté à monsieur le Maire un budget prévisionnel dans le cadre du projet d'école 2020-2025. Ce budget permet de financer les principales actions dans le cadre des parcours de l'élève (santé, citoyen, EPS et artistique et culturel). Monsieur le Maire a donné un avis favorable à ce budget prévisionnel.

<b><u>Montant du budget prévisionnel global en 2022 :</u></b>	<b>36 890,00 €</b>
Budget de fonctionnement	26 440,00 €
Budget d'investissement :	9 450,00 €
Subvention pour la coopérative de l'école :	1 000,00 €

### **Entretien du réseau informatique par la société LDI, 1 500.00 €**

Par ailleurs, la mairie a engagé la rénovation complète de plusieurs installations :

- La téléphonie de l'école
- La gestion des entrées dans l'école
- L'alarme intrusion
- L'alarme attentat

Le montant de ces travaux s'élève à environ 20 000 euros

### **Remarques des membres du conseil d'école :**

- Ce budget pérennisé sur 5 années (durée du projet d'école) permet de mettre en œuvre plus facilement le projet d'école.
- Les enseignants et les parents délégués remercient Monsieur le Maire et les élus de la mairie pour les moyens mis à disposition (budget et moyens humains)

## **3- Préparation de l'année scolaire 2021-2022**

### **- Montant de la cotisation volontaire des parents d'élèves à la coopérative scolaire pour 2022-2023.**

- Chaque classe dispose d'une coopérative scolaire qui contribue au financement de certaines actions culturelles et artistiques (spectacles au théâtre, séances de cinéma, projets en littérature / sciences / ...). Les coopératives scolaires jouent donc un rôle important dans la vie des classes. L'équipe enseignante propose de maintenir le même montant pour la cotisation pour l'année prochaine.
- Un tarif dégressif sera à nouveau proposé, avec la possibilité de régler la cotisation en 2 fois : un enfant : 25 euros - Deux enfants : 24 euros pour chaque enfant - Trois enfants : 23 euros pour chaque enfant
- Le conseil d'école valide cette proposition.

### **- Les listes des fournitures scolaires à la charge des familles pour 2022-2023**

- Comme les années précédentes, les listes sont élaborées dans le respect des consignes du ministère. Depuis plusieurs années, le ministère propose une liste modèle unique pour l'ensemble de l'école, avec une trentaine d'articles : <https://www.education.gouv.fr/liste-des-fournitures-scolaires-pour-la-rentree-7526>
- Le ministère encourage la réutilisation du matériel de l'année précédente et l'achat de fournitures recyclables.

- Ces listes seront préparées pour chaque niveau de classe et elles seront communiquées à chaque élève début juillet. Elles seront également consultables sur le site internet de l'école.
- Les parents délégués jugent que les listes fournies par l'école sont bien explicites. Lorsque deux enseignants travaillent dans une classe, il est important que les enseignants harmonisent les pratiques et s'entendent sur les cahiers et outils utilisés.

- **Les photos des classes pour l'année 2022-2023**

- Depuis plusieurs années, les photos des classes sont réalisées en septembre par Monsieur Madier qui propose à nouveau le même tarif pour 2022-2023 : 4.5 euros pour la photo en 18 X 24 avec le cartonnage
- Après étude de plusieurs offres, les parents délégués décident de poursuivre le partenariat avec M Madier
- Les photos seront réalisées mi-septembre 2022.

- **L'organisation des élections des représentants des parents d'élèves en octobre 2022.**

- En attente de la circulaire sur les élections 2022, les élections devraient avoir lieu le vendredi 7 octobre 2022. Conformément à l'arrêté du 19 août 2019 et après l'avis favorable du conseil d'école du 12/11/2019, le vote aura lieu exclusivement par correspondance.
- Par ailleurs, l'article 5 de la loi Rilhac promulguée le 23/12/2021 prévoit que l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école peut se faire par voie électronique sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. Cette possibilité nécessite encore :
  - La publication d'un texte réglementaire
  - La mise à disposition d'une application dédiée et sécurisée
  - Le directeur informe que si cette application est disponible dès la prochaine rentrée, le vote sera organisé en ligne.
- Au cours des réunions de rentrée, le directeur rappellera le rôle des représentants des parents d'élèves et expliquera les modalités d'organisation des élections.
  - Dépôt des listes de candidatures avant le lundi 26 septembre 2022 au soir
  - Le directeur préparera le matériel de vote selon les modalités des années précédentes
  - Les candidats aux élections seront invités à participer à la mise sous enveloppe du matériel de vote par correspondance.
- Le conseil d'école valide cette organisation prévisionnelle des élections.
- Le directeur remercie l'actuelle équipe de parents délégués pour la qualité des échanges réalisés au cours de l'année. Il les encourage à poursuivre leur engagement l'année prochaine.

- **L'organisation pédagogique pour 2022-2023**

L'école devrait compter 114 élèves à la rentrée prochaine, sous réserve de nouvelles arrivées pendant l'été

○ **Effectifs prévisionnels :**

PS	10
MS	14
GS	10
CP	16
CE1	20
CE2	10
CM1	21
CM2	13

**Répartition prévisionnelle envisagée :**

- Classe PS-MS – Audrey Mathieu (100%) – environ 24 élèves
- Classe GS-CP – Isabelle Giraud-Sauveur (100%) – environ 22 élèves
- Classe CP-CE1 – Laetitia Lafond (75 %) et un autre enseignant – environ 24 élèves
- Classe CE2-CM1 – C. Jacob (75 %) et un autre enseignant – environ 22 élèves
- Classe CM1-CM2 – N. Lemaitre (100 %) – environ 22 élèves

**Important : Cette répartition peut être modifiée jusqu'au jour de la rentrée le 1 septembre 2022** en raison d'éventuelles inscriptions pendant l'été.

- Les élèves de CP et de CM1 seront probablement répartis entre deux classes.
- Lorsqu'un niveau est réparti entre deux classes, deux groupes hétérogènes sont constitués en fonction de divers critères : la maturité des élèves, le niveau scolaire, l'autonomie, le comportement, les relations avec les autres enfants,

...

- Les listes des classes seront affichées à l'école le mercredi 31 août 2022 après-midi, veille de rentrée.
- Le directeur rappelle que ces demandes particulières ne sont pas prises en compte. L'objectif prioritaire est d'abord de constituer des groupes d'élèves qui puissent vivre et travailler ensemble pour apprendre et progresser ensemble.
- Le directeur explique que les noms des enseignants qui travailleront avec Mme Lafond et Mme Jacob seront connus prochainement, après décision de l'Inspection académique.

#### **4 - Mise en place de la semaine de 4 jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 : horaires et réorganisation des services**

Le conseil d'école et le conseil municipal ont voté en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours. Mme l'Inspectrice d'Académie a validé ce changement. Ainsi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- 4 jours d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi
- Horaires des cours :
  - o Accueil des élèves par les enseignants à partir de 8 h 20 le matin et 13 h 30 l'après-midi
  - o Matin : 8 h 30 à 12 h
  - o Après-midi : 13 h 40 à 16 h 10
- Horaires des garderies : service sous la responsabilité de la mairie
  - o 7 h 30 à 8 h 20 – gratuit
  - o 12 h à 12 h 30 – gratuit
  - o 13 h à 13 h 30 – gratuit
  - o 16 h 10 à 16 h 45 – gratuit
  - o 16 h 45 à 18 h 15 – service payant
  - o L'amplitude du service de garderie reste le même
- Ramassage scolaire :
  - o Villages de Saint Martin / Queyrières / Ste Marguerite et Prelles – responsabilité de la communauté de communes – le car commencera les rotations dès 16 h 15
  - o Villages de La Rochette / le Villaret / Iscle de Prelles et Villard Meyer – responsabilité de la Région Sud – en attente des horaires qui seront communiqués en juillet
  - o Le ramassage scolaire est maintenu à midi et en début d'après-midi pour les villages : Saint Martin / Queyrières / Ste Marguerite / Prelles / La Rochette / le Villaret / Iscle de Prelles
  - o Remarques des membres du conseil :
    - Pour certains parents, il est possible que l'horaire du ramassage ne soit pas adapté par rapport aux besoins de certains parents (départ du premier car à 16 h 15)
    - Il faudra regarder l'année prochaine comment les différents services seront utilisés par les familles pour envisager une réorganisation si nécessaire
- Accompagnement à la scolarité (CLAS) – responsabilité de la communauté de communes
  - o L'expérience de ce service a débuté fin avril 2022, avec un groupe d'élèves de cycle 2 encadré par une intervenante
  - o Le service devrait être pérennisé l'année prochaine avec le projet de deux groupes d'élèves encadrés par deux intervenants, probablement lundi, mardi et jeudi soir après la classe. Les parents devront inscrire leur enfant (du CP au CM2) directement auprès du centre socio-culturel du Pays des Ecrins :
    - 04 92 23 11 09
    - [cscsaintjean@cc-paysdesecrins.com](mailto:cscsaintjean@cc-paysdesecrins.com)
  - o Le directeur organisera une réunion de travail entre les enseignants et les intervenants de ce service en début d'année scolaire afin d'échanger les informations utiles au suivi des élèves
- Centre de loisirs sans hébergement pour le mercredi
  - o La communauté de communes a organisé une enquête auprès des familles pour évaluer les besoins concernant la garde des enfants le mercredi. Il semble que ces besoins soient assez importants.
  - o A ce jour la communauté de communes n'a pas apporté de réponse définitive sur l'éventuelle mise en place d'un service d'accueil le mercredi à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
  - o Dès que la décision sera prise, l'information sera communiquée aux familles de l'école.

Fin du conseil : 20 h 10

Mme Copin, Déléguée des parents d'élèves

M Giraud-Sauveur, directeur